
Norme internationale



5485/2

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**Construction navale — Bateaux de navigation intérieure —
Partie 2 : Échelles métalliques de pont stationnaires**

Shipbuilding — Inland vessels — Part 2 : Fixed steel deck stairs

Première édition — 1980-05-01

CDU 629.122.011.57

Réf. n° : ISO 5485/2-1980 (F)

Descripteurs : construction navale, navigation fluviale, escalier, pont de bateau, dimension, spécification, spécification de matériel.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 5485/2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 8, *Construction navale*, et a été soumise aux comités membres en février 1979.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Autriche	Espagne	Pologne
Allemagne, R. F.	Finlande	Roumanie
Belgique	France	Royaume-Uni
Brésil	Inde	Tchécoslovaquie
Bulgarie	Italie	URSS
Chine	Jamahiriya arabe libyenne	Yougoslavie
Corée, Rép. dém. p. de	Japon	
Corée, Rép. de	Mexique	

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

Pays-Bas

Construction navale — Bateaux de navigation intérieure — Partie 2 : Échelles métalliques de pont stationnaires

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 5485 fixe les dimensions principales des échelles métalliques de pont stationnaires, utilisées sur les bateaux de navigation intérieure.

Elle n'est pas applicable aux échelles intérieures, planches d'embarquement, échelles d'alarme et échelles spéciales.

2 Exigences techniques

2.1 Échelles

2.1.1 Les échelles doivent être conçues de façon à permettre l'évacuation de l'eau, de la neige et de la glace.

2.1.2 Elles doivent être construites sans plaque de protection arrière.

2.1.3 Elles doivent être soudées ou vissées au pont au moyen de pieds de support. Les échelons de l'échelle doivent être soudés ou vissés aux limons de l'échelle.

2.2 Limons

2.2.1 Les limons peuvent être étampés ou pliés (à partir d'une tôle d'acier) en forme, [], ou autres profils admissibles.

2.2.2 Si, à l'endroit de la fixation de l'échelle, une cloison de la superstructure offre une solidité suffisante, les échelons peuvent être soudés directement à la cloison sans limon. En cas de nécessité, la cloison, à l'endroit de la soudure des échelons, peut être renforcée de façon appropriée.

2.3 Échelons

2.3.1 Les échelons doivent être fabriqués par étampage de feuilles métalliques antidérapantes ou de feuilles métalliques ayant des saillies étampées antidérapantes ou en forme de grille. Ils peuvent également être fabriqués en tôle d'acier lisse et munis d'une planchette riflée sur leurs parties antérieures.

2.3.2 Les échelons doivent être inclinés vers l'intérieur de 1 à 2° pour permettre l'évacuation de l'eau. Les échelons en forme de grille n'ont pas besoin d'inclinaison.

2.3.3 L'écart admis d'une distance théorique entre les échelons est de ± 3 mm.

2.4 Garde-corps

Les échelles de pont doivent être munies d'un garde-corps fixé au limon. Si l'échelle de pont se trouve près d'un mur de la superstructure, seul le côté opposé doit être équipé d'un garde-corps.

NOTE — Pour les bateaux à passagers, le garde-corps doit être fixé des deux côtés de l'échelle.